

**Compte Rendu Séance du Conseil Municipal du :****jeudi 7 juillet 2016 ;**

*L'an deux mille seize le 7 juillet à 21 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Maurin, dûment convoqué en date du 1<sup>er</sup> juillet 2016 s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle DEFLISQUE, Maire.*

**Etaient présents :** DEAN Jacqueline, FAURE Denise, TAILLEFER Olivier, RABOIS Jean-Charles, LEROYER Etienne, BOVEROD Gilles, MALCAYRAN Jean-Claude, SIMON Gisèle, DEFLISQUE Michèle.

**Absents excusés :** BOUGEARD Claudine

**Pouvoirs :** BOUGEARD Claudine à DEFLISQUE Michèle ;

**Absents non excusé(e)s :** LABRO Christelle ;

**Secrétaire de séance :** Jacqueline DEAN ;

**Date de la convocation :** 1er juillet 2016

**Ouverture de séance à :** 21h08

**Séance close à :** 23h 10 ;

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Votants
11	9	1	10

**1. Validation du Procès Verbal de la séance du 10 juin 2016 ;**

Le PV de la séance du 10 juin 2016 est mis au vote ; Après un tour de table ce PV est validé ;

**VOTANTS : 10****Pour : 10****Contre : 0****Abstention : 0****2. Délibéré sur la procédure d'enquête publique préalable à l'aliénation du Chemin de la Rivière ;****Délib 01/7-07-2016****Mme le Maire expose :**

Le chemin rural dit « de la Rivière », situé au lieu-dit « la Rivière » en limite de commune d'Engayrac, n'est plus affecté à l'usage du public, qui n'a pas lieu de l'utiliser, et constitue aujourd'hui une charge d'entreprise pour la collectivité.

L'aliénation de ce chemin rural, prioritairement aux riverains, apparaît bien comme la meilleure solution.

Pour cela conformément à l'article L161-10-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime, il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ce bien du domaine privé de la commune.

**En conséquence, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

- **de procéder à l'enquête publique** préalable à l'aliénation du chemin rural dit « de la Rivière », en application de l'article L161-10-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime et du code des relations entre le public et l'administration ;

- **d'autoriser Mme le Maire** à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire ;

**VOTANTS : 10****Pour : 10****Contre : 0****Abstention : 0**

**3. Validation du Virement de Crédit n°1/2016 pour 500 €, sur le budget primitif 2016 de la commune, suite à l'adhésion à l'Agence France Locale - Société Territoriale;**

Délib 02/7-07-2016

**Mme Le maire précise** aux membres du conseil que suite à l'adhésion de la commune à l'Agence France Locale un virement de crédit est nécessaire pour alimenter le compte 261 en investissement ;

**Le Conseil Municipal** après en avoir délibéré, valide le virement de crédit ci-dessous :

**VIREMENT DE CRÉDIT n°01/2016**

EXERCICE :	2016					
BUDGET :	principal					
DEPENSES ou RECETTES :	dépenses					
CHAPITRE :	026					
ORIGINE			DESTINATION			MOTIF
Imputation sur laquelle des crédits sont prélevés	Libellé	Montant	Imputation sur laquelle des crédits sont ajoutés	Libellé	Montant	
020	Dépenses imprévues Investissement	- 500	261	Titres de participation	500	Adhésion Agence France Locale
<b>Total :</b>		<b>- 500</b>	<b>Total :</b>		<b>500</b>	

**VOTANTS : 10**

**Pour : 10**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**4. Validation du devis pour les travaux de finitions du nouveau bâtiment scolaire et du Virement de Crédit n°2/2016 correspondant en section de fonctionnement ;**

Délib 03/7-07-2016

**Mme Le maire informe** les membres du conseil que suite à la dernière séance du conseil du 10 juin 2016 et comme convenu un nouveau devis a été demandé à Monsieur Youbi pour la peinture du bâtiment scolaire affecté aux TAP ; ce devis s'élève à 11 613.41 euros TTC ;

**Mme le Maire précise** que cette dépense peut être financée en section de fonctionnement et qu'en raison de la nouvelle Loi de Finances 2016 la récupération de la TVA au taux de 16.404% sera possible sur l'exercice 2017 ;

Un virement de crédit est tout de même nécessaire pour alimenter le compte 615221 en fonctionnement ;

**Le Conseil Municipal** après en avoir délibéré, valide le devis de Mr Youbi pour un montant de 11 613.41 euros TTC et le virement de crédit ci-dessous :

**VIREMENT DE CRÉDIT n°02/2016**

EXERCICE :		2016				
BUDGET :		principal				
DEPENSES ou RECETTES :		dépenses				
CHAPITRE :		011				
ORIGINE			DESTINATION			MOTIF
Imputation sur laquelle des crédits sont prélevés	Libellé	Montant	Imputation sur laquelle des crédits sont ajoutés	Libellé	Montant	
022	Dépenses imprévues Fonctionnement	- 5000	615221	Entretien de bâtiments publics	5000	Mise en Peinture bâtiment scolaire TAP
<b>Total :</b>		<b>- 5000</b>	<b>Total :</b>		<b>5000</b>	

**VOTANTS : 10**

**Pour : 10**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**5. Validation de devis complémentaires pour les travaux de rénovation de l'Agence Postale et du Virement de Crédit n°3/2016 correspondant en section d'investissement ;**

**Délib 04/7-07-2016**

**Mme Le maire informe** les membres du conseil que suite au démarrage des travaux de rénovation de l'Agence Postale des travaux imprévus doivent être réalisés :

- Pose de plaques de plâtre et de plinthes neuves ;
- Dépose de boîtiers et de cables électriques, modification de l'installation de chauffage ;
- **Mme le Maire précise** que le montant total de la plus value est de 2 654.16 euros TTC ; cette dépense peut être financée en section d'investissement Un virement de crédit est tout de même nécessaire pour alimenter le compte 21311 en investissement ;

**Le Conseil Municipal** après en avoir délibéré, valide les devis complémentaires de Mrs Pagès et Verzeni pour un montant respectif de 1 961.76 et 692.40 euros TTC et le virement de crédit ci-dessous :

**VIREMENT DE CRÉDIT n°03/2016**

EXERCICE :		2016				
BUDGET :		principal				
DEPENSES ou RECETTES :		dépenses				
CHAPITRE :		021				
ORIGINE			DESTINATION			MOTIF
Imputation sur laquelle des crédits sont prélevés	Libellé	Montant	Imputation sur laquelle des crédits sont ajoutés	Libellé	Montant	
020	Dépenses imprévues Investissement	- 2 655	21311 opération 1603	Entretien de bâtiments publics	2 655	Suppléments travaux APC
<b>Total :</b>		<b>- 2 655</b>	<b>Total :</b>		<b>2 655</b>	

**VOTANTS : 10**

**Pour : 10**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**6. Virement de crédit nécessaire pour le remboursement du FPIC trop perçu en 2014 et 2015 suite au retrait de la commune de St-Pierre de Clairac de la CCPAPS : VC n°4/2016 ;**

**Délib 05/7-07-2016**

**Mme Le maire rappelle** aux membres du conseil que suite au retrait de la commune de St-Pierre de Clairac de la CCPAPS toutes les communes de l'intercommunalité doivent reverser un trop perçu de FPIC 2014/2015 ; ce point avait été abordé lors de la dernière séance du 10 juin 2016 ; La Trésorerie d'Agen Municipale ayant communiqué les modalités de remboursement **Mme le Maire précise** qu'un virement de crédit est nécessaire pour alimenter le compte 73925, FPIC pour 329 euros ;

**Le Conseil Municipal** après en avoir délibéré, valide le virement de crédit ci-dessous :

**VIREMENT DE CRÉDIT n°04/2016**

EXERCICE :	2016
BUDGET :	principal
DEPENSES ou RECETTES :	dépenses
CHAPITRE :	014

ORIGINE			DESTINATION			MOTIF
Imputation sur laquelle des crédits sont prélevés	Libellé	Montant	Imputation sur laquelle des crédits sont ajoutés	Libellé	Montant	
022	Dépenses imprévues Fonctionnement	- 329	73925	FPIC	329	Reversement 2014-2015
<b>Total :</b>		<b>- 329</b>	<b>Total :</b>		<b>329</b>	

**VOTANTS : 10**

**Pour : 10**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**7. Le point sur la trésorerie communale ;**

Elle s'établit à ce jour à 120.000 euros ;  
Les principales dotations de l'Etat ont été encaissées ;  
Les travaux à l'Agence Postale ont démarré et La menuiserie a été payée pour 540 euros ;

**8. Questions et informations diverses ;**

- **Appel aux dons pour les communes sinistrées de Seine et Marne ; VC5**

**Délib 06/7-07-2016**

**Mme Le maire** donne lecture aux membres du conseil du message reçu en date du 14 juin 2016 de l'Amicale des Maires et ayant pour objet l'appel aux dons pour les communes sinistrées lors des inondations en Seine et Marne ;

Un compte solidarité a été ouvert par l'Union des Maires de Seine et Marne et l'objectif est recueillir des fonds afin de compléter le financement de la remise en état d'équipements publics tels que écoles, mairies et véhicules techniques.

**Le Conseil Municipal** après en avoir délibéré, décide d'attribuer une aide d'un montant de 100 euro et valide le virement de crédit ci-dessous :

**VIREMENT DE CRÉDIT n°05/2016**

EXERCICE :		2016				
BUDGET :		principal				
DEPENSES ou RECETTES :		dépenses				
CHAPITRE :		67				
ORIGINE			DESTINATION			MOTIF
Imputation sur laquelle des crédits sont prélevés	Libellé	Montant	Imputation sur laquelle des crédits sont ajoutés	Libellé	Montant	
022	Dépenses imprévues Fonctionnement	- 100	6713	Secours et dots	100	Union des maires inondations 77
<b>Total :</b>		<b>- 100</b>	<b>Total :</b>		<b>100</b>	

**VOTANTS : 10**

**Pour : 10**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

- **Voirie PAPS :** par message en date de ce jour le Président de la Commission Voirie demande que la liste des secteurs nécessitant une intervention au Point à Temps lui soit transmise pour le 22 juillet 2016 ;  
Les élus St-Maurinois de la commission voirie précisent que ce recensement a déjà été fait sous forme d'un tableau établi le 30 octobre 2015 et transmis à la PAPS le 14/12/2015 ; une réponse en ce sens va être faite à la PAPS ;
- **Réunion FDGDON 8/07/2016 :** Jean-Charles RABOIS devrait s'y rendre pour représenter la commune ;
- **Radars pédagogiques :** Mme le maire rappelle le contexte : le Syndicat de Transports de la Sauvetat de Savères ne fonctionnant plus le Président a proposé de distribuer l'excédent de fonctionnement aux communes adhérentes : 2.400 euros par an pendant 3 ans et dès l'exercice 2016 ;  
La mise en place de radars pédagogiques peut entrer dans les travaux financés par le Syndicat. Mme le maire a fait établir plusieurs devis pour environ 8 radars (les communes de Tayrac, Dondas et Cauzac sont également intéressées pour 2 radars chacune) et a reçu une entreprise qui a fait une démonstration ;  
Les devis pour 2 radars solaires vont de 3.300 euros TTC à 7.500 euros TTC ; l'entreprise Elancité semblerait la mieux placée rapport qualité/prix avec un prix de 4.696.80 euros TTC pour 2 radars solaires ; le Syndicat de Transports prendrait à charge 2.400 euros, le reste à charge de la commune serait de 1.654, 75 euros et 642,05 euros de TVA pourrait être récupérés ;  
Pas de décision prise sur ce point pour l'instant ;

- **Accessibilité** : Mr Taudière, architecte, a présenté son projet d'agenda d'accessibilité, et les travaux qui rendraient accessibles nos 5 ERP et nos 2 IOP ;
  - Château abbatial sur 3 niveaux et aménagements extérieurs : 118.893 euros TTC ;
  - Eglise St-Martin d'Anglars aménagement d'une place de stationnement handicapé et cheminement, aménagements intérieurs : 2 274 TTC ;
  - St-Pierre del Pech Eglise et cimetière, aménagement d'un cheminement et stationnement handicapé, aménagements intérieurs : 6.208, 80 TTC ;
  - La Halle, aménagement de la marche, place de stationnement supplémentaire : 10.692 TTC ;
  - Stade, aménagement des WC, place de stationnement, cheminements WC et multisports : 31.290 TTC ;
  - Mairie et APC, accès aux services et salles du conseil et aménagements intérieurs : 8.641 TTC ;
  - Ecole, aménagement d'une place de stationnement en haut du chemin, mise en place d'un seuil tout le long du bâtiment avec rampes d'accès, percement du mur du préau : 46.857 TTC ;
  - Total général : 244.686 euros TTC ;
- Mme le maire précise qu'il faut organiser une réunion spécifique pour étudier ce dossier et fixer des priorités ; **la réunion aura lieu le vendredi 29 juillet 2016 à 14h30 à la mairie** ;
- **Question de Jacqueline Dean** : où en est on des travaux du clocher ?
  - Pour l'instant le Département n'a pas défini de cadre d'intervention et n'a pas répondu non plus au courrier de Mme le Maire du 7 mai 2016 ; un point devra être fait à la rentrée pour présenter un nouveau dossier pour 2017 ;
  - Mme le maire donne information sur la procédure notifiée par la Préfecture pour la distribution des comprimés d'iodes en cas d'accident nucléaire ;
  - Information de Gilles Boverod qui s'est rendu à la dernière réunion de l'UNA 47 : 2 octobre 2016 rando pédestre de l'UNA à Tayrac,
  - Mme le maire fait retour de ses différentes interventions depuis le 10 juin 2016 ;
  - Denise Fauré a rencontré Mme Pérusat qui interviendra le 5 août pour **la nuit des étoiles**, elle souhaite pouvoir disposer du gîte ; cette demande est accordée ;
  - **Prochains conseils** : vendredi 9 septembre 2016 à 21h et vendredi 23 septembre 2016 à 21h ;
- 

**L'ordre du jour étant clos la séance est levée à 23h10 ;**

Saint-Maurin le 18 juillet 2016,

**La secrétaire,  
Jacqueline DEAN ;**

**Le Maire,  
Michèle DEFLISQUE ;**